

ASSISTANT(E) MANAGER LOISIRS-HEBERGEMENT-RESTAURATION

Fiche CNCP :
34928



Durée :
510 heures



PRÉREQUIS

Justifier au minimum d'une certification de niveau 3 des filières Loisirs-Hébergement-Restauration, une expérience professionnelle de 6 mois dans le secteur et prise en compte de l'adéquation du projet professionnel au regard du parcours et de la certification ciblée.

Ou

Justifier d'un diplôme de niveau 4 ou BAC du secteur LHR validé.

Ou

Justifier d'un diplôme de niveau 4 ou BAC hors secteur et une expérience minimum de 6 mois dans le secteur Loisirs-Hébergement-Restauration.

Ou

Justifier de 3 années d'expérience professionnelle dans le secteur d'activité Loisirs-Hébergement-Restauration.

Et

Satisfaire aux épreuves de sélection de l'établissement.



RECONNAISSANCE

Diplôme reconnu par l'État, titre inscrit au RNCP à niveau 5.



Réseau NEGOVENTIS
www.negoventis.fr
contact@negoventis.fr
01 44 45 39 78

MISSIONS

L'assistant(e) manager Loisirs-Hébergement-Restauration est capable de :

- Gérer l'activité de son unité Loisirs-Hébergement-Restauration,
- Gérer la relation client de son unité Loisirs-Hébergement-Restauration,
- Animer une équipe au sein d'une unité Loisirs-Hébergement-Restauration,
- Collaborer au développement des actions de promotion et de communication d'une unité Loisirs-Hébergement-Restauration.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, le (la)candidat(e) est en capacité d'assister le (la) responsable d'un établissement du secteur Loisirs-Hébergement-Restauration dans ses missions de commercialisation, de gestion et d'animation d'équipe.



DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION

- Assistant(te) manager
- Assistant(te) de direction
- Adjoint(e) de direction, sous-directeur(trice)
- Chef(fe) de service (hébergement, restauration...)

ASSISTANT(E) MANAGER LOISIRS-HEBERGEMENT-RESTAURATION

Fiche CNCP :
34928



Durée :
510 heures

PROGRAMME

BLOC A - Gérer l'activité d'une unité de Loisirs-Hébergement-Restauration (105h)

- Participer à la gestion des achats d'un établissement LHR (7h)
- Gérer les stocks d'un établissement LHR (7h)
- Garantir la sécurité alimentaire (14h)
- Prévenir les risques d'un établissement LHR (7h)
- Se repérer dans les documents comptables de base (7h)
- Mesurer la rentabilité d'une activité LHR (42h)
- Calculer un prix de revient et prix de vente LHR (14h)
- Renseigner et analyser un tableau de suivi d'activité LHR (7h)

BLOC B - Gérer la relation client d'une unité de Loisirs-Hébergement-Restauration (136,5h)

- Accueillir en langue étrangère (38,5h)
- Accueillir le client dans son établissement LHR (14h)
- Prendre en charge la relation clientèle tout au long de la prestation (14h)
- Communiquer de façon adaptée dans son établissement THR (14h)
- Réaliser des ventes dans le secteur LHR (21h)
- Appliquer le droit commercial de l'acte de vente (14h)
- Appliquer une démarche qualité dans un établissement LHR (7h)
- Mesurer la satisfaction client (14h)

BLOC C - Animer une équipe au sein d'une unité de Loisirs-Hébergement-Restauration (140h)

- Appliquer le droit du travail dans un établissement LHR (14h)
- Organiser son travail dans un établissement LHR (14h)
- Intégrer les styles de management dans le secteur LHR (14h)
- Organiser son équipe LHR au quotidien (14h)
- Piloter une équipe LHR (21h)
- Mesurer la performance individuelle et collective (21h)
- Participer à la constitution d'une équipe (28h)
- Conduire un projet (14h)

BLOC D - Collaborer au développement des actions de promotion et de communication d'une unité en Loisirs-Hébergement-Restauration (98h)

- Positionner son établissement LHR sur son marché et segmenter son offre (21h)
- Proposer une offre THR et décliner sa stratégie de prix (14h)
- Distribuer et communiquer l'offre de service en LHR (7h)
- Élaborer un PAC pour un établissement LHR (7h)
- Promouvoir l'offre de son établissement LHR (14h)
- Gérer l'e-communication de son établissement (14h)
- Gérer l'e-réputation de son établissement LHR (21h)

Évaluations parcours total : 30,5 h

CETTE FORMATION EST PRÉPARÉE SUR LES SITES DE :



Un réseau



Auvergne-Rhône-Alpes : Vichy

Bretagne : Vannes

Centre-Val-De-Loire : Bourges

Grand-Est : Nancy

Ile-de-France : Paris

Normandie : Lillebonne, Saint-Lô

Nouvelle-Aquitaine : Mont-de-Marsan, Rochefort-Saintonge

Occitanie : Carcassonne, Foix, Montpellier, Nîmes, Perpignan, Tarbes

Pays-De-La-Loire : Angers

Provence-Alpes-Côte-d'Azur-Corse : Ajaccio, Briançon, Manosque, Toulon

Outre-Mer : La Guadeloupe